

# Rapport annuel du directeur général des élections

2020-2021



# **Rapport annuel du directeur général des élections 2020-2021**

---

## NOTRE VISION

Un organisme auquel l'ensemble de la population néo-écossaise se fie pour assurer l'organisation d'élections équitables et ouvertes à toutes et à tous.

## NOTRE MISSION

Être au service de la démocratie en organisant les élections provinciales de façon impartiale et professionnelle.

## NOTRE MANDAT

- Organiser les élections générales provinciales et les élections partielles.
- Garantir le respect du droit électoral dans la province, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques.
- Rassembler et tenir à jour les renseignements électoraux, notamment le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse.
- Se procurer des conseils et effectuer des études sur les processus électoraux.
- Organiser des programmes de sensibilisation aux questions électorales.

## NOS VALEURS

- Responsabilisation
- Collaboration
- Intégration
- Intégrité (comprend la fiabilité, le professionnalisme, le respect, l'équité et l'objectivité)
- Transparence

## NOS BUTS

- 1 Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous.
- 2 Produire et fournir des renseignements électoraux de qualité.
- 3 Mettre à contribution les parties intéressées et les sensibiliser au processus électoral sous tous ses aspects.
- 4 Faciliter, favoriser et imposer le respect de la loi sur les élections.
- 5 Améliorer de façon continue l'efficacité individuelle et organisationnelle.

---

8 octobre 2021

L'Honorable Keith Bain  
Président de l'Assemblée législative  
1<sup>er</sup> étage, Province House  
C.P. 1617  
Halifax (N.-É.)  
B3J 2Y3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel d'Élections Nouvelle-Écosse, préparé conformément à la loi électorale (*Elections Act*), L.N.-É. de 2011, ch. 5, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Je vous demande de bien vouloir présenter ce rapport à la Chambre d'assemblée lors de la prochaine séance.

Respectueusement soumis,



**Richard Temporale**  
Directeur général des élections

## Se préparer à une élection pendant une pandémie –

Notre personnel a beaucoup travaillé afin de pouvoir respecter la date limite de préparation aux élections du 1<sup>er</sup> avril 2021, en tenant compte des restrictions liées à la COVID dans tous les aspects de son travail.

Crédit photo : kelly clark photography et Naomi Shelton



# Message du directeur général des élections

---

**L'année financière 2020-2021 a marqué la troisième année du plan stratégique quinquennal d'Élections Nouvelle-Écosse (ENE). Conformément à sa vision, ENE a continué d'explorer différentes manières d'améliorer les processus électoraux, l'accessibilité aux services pour les électeurs et la conformité à la loi électorale (*Elections Act*). Le présent rapport fait donc le point sur les progrès liés à nos initiatives stratégiques.**

En raison de la pandémie de COVID-19, l'année 2020-2021 a été difficile. Nous avons continué à tenir compte des restrictions liées à la pandémie dans chaque aspect de notre travail. Je suis heureux d'annoncer que nous avons relevé le défi et réussi à respecter la date de préparation aux élections. Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la formation du personnel du bureau du directeur de scrutin était terminée, l'équipement et les outils technologiques étaient prêts, les fournitures étaient emballées et attendaient dans l'entrepôt; nous étions donc prêts pour la 41<sup>e</sup> élection générale provinciale, et ce dès son déclenchement. Le respect de la première date de préparation aux élections a marqué la fin d'un travail considérable; cela a également constitué le point de départ de la prochaine phase de nos activités de préparation.

La rédaction du présent rapport a commencé au printemps 2021, mais son achèvement a été reporté en raison de la tenue de la 41<sup>e</sup> EGP. Les brefs ont été délivrés le samedi 17 juillet, et le jour du scrutin a été fixé pour le mardi 17 août. Bien que les élections se soient déroulées après la clôture de l'exercice 2020-2021, je serais négligent si je ne faisais pas quelques observations à ce sujet dans le présent rapport. Je joins donc des résultats détaillés et prends l'engagement de fournir des chiffres ainsi que des analyses approfondies dans les rapports qui seront publiés au cours des prochains mois.

Nous avons publié, en 2020-2021, deux rapports sur la préparation électorale en vue de la 41<sup>e</sup> EGP. Le présent rapport fournit un aperçu de la planification électorale et aborde certains aspects d'intérêt général sur l'application des modifications à la loi électorale (*Elections Act*), telle que modifiée par le chapitre 8 des lois de 2020, entrées en vigueur le 6 mai 2021.

Bien qu'aucune élection partielle n'ait eu lieu en 2020-2021, ENE a publié en juillet 2020 un rapport sur les quatre élections partielles qui se sont déroulées en 2019, ainsi qu'un second rapport, en janvier 2021, sur les deux élections partielles qui ont eu lieu le 10 mars 2020, qui rend compte des coûts engagés en 2020-2021.



Comme je l'ai indiqué ci-dessus, la COVID-19 a eu des conséquences sur chaque aspect de notre travail. Notre personnel a travaillé à distance, ainsi qu'au bureau lorsque cela était nécessaire et sûr, en respectant tous les protocoles sanitaires. Nous avons demandé l'avis du Dr Strang et de l'équipe de santé publique afin de déterminer les précautions et les protocoles nécessaires pour que les électeurs puissent voter en toute sécurité ainsi que pour nous procurer le matériel de protection nécessaire. Je tiens donc à les remercier pour leurs conseils et leur aide pendant la phase de planification.

Nous avons également appris des autres organismes de gestion des élections du pays qui ont organisé des élections pendant la pandémie. Bien que la plupart des élections se soient déroulées en toute sécurité et de manière efficace en respectant les précautions liées à la COVID-19, la situation à Terre-Neuve-et-Labrador a été particulière, car l'élection tenue dans cette province a coïncidé avec une importante éclosion de COVID-19. Nous avons donc tenu compte, pendant notre travail de planification de la 41<sup>e</sup> EGP, de ces enseignements.

Je profite enfin de l'occasion pour remercier mon personnel d'avoir fait cette année un travail formidable. Tout le monde s'est mobilisé et s'est adapté à chaque nouveau défi. Nous avons atteint nos objectifs avec un niveau de professionnalisme constant dont je suis très fier.

**RICHARD P. TEMPORALE**

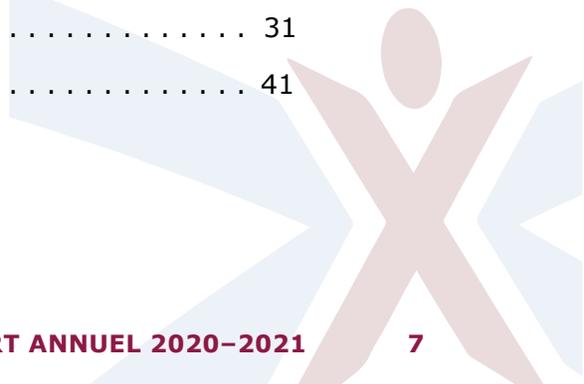
Directeur général des élections

8 octobre 2021

# Table des matières

---

<b>Message du directeur général des élections</b> . . . . .	5
<b>Préparation électorale</b> . . . . .	9
<b>APERÇU Plan stratégique 2018-2023</b> . . . . .	11
<b>OBJECTIF 1 • Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous.</b> . . . . .	12
41 <sup>e</sup> Élection générale provinciale . . . . .	15
Recrutement du personnel des bureaux des directeurs du scrutin . . . . .	16
Formation préalable du personnel des bureaux des directeurs du scrutin . . . . .	16
Formation principale du personnel des bureaux des directeurs du scrutin . . . . .	16
Changements législatifs . . . . .	16
<b>OBJECTIF 2 • Qualité des informations électorales</b> . . . . .	17
Partenariats de partage des données d'Élections Canada . . . . .	18
<b>OBJECTIF 3 • Mobilisation et éducation des électeurs</b> . . . . .	19
Stratégies d'éducation . . . . .	20
Prix Qualité-Service-Valeur . . . . .	21
<b>OBJECTIF 4 • Respect de la loi électorale (<i>Elections Act</i>)</b> . . . . .	22
<b>OBJECTIF 5 • Amélioration continue de l'efficacité individuelle et organisationnelle</b> . . . . .	23
Données de recensement d'Élections Nouvelle-Écosse . . . . .	24
Renforcement de la transparence pour l'équipe de direction d'Élections Nouvelle-Écosse . . . . .	28
Rapports sur les dépenses publicitaires . . . . .	29
Demandes au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ( <i>FOIPOP</i> ) . . . . .	29
Commission électorale . . . . .	29
Lisibilité . . . . .	30
<b>États financiers d'Élections Nouvelle-Écosse.</b> . . . . .	31
Rapport du vérificateur indépendant . . . . .	31
<b>Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse</b> . . . . .	41





***Préparation aux élections - Le 1<sup>er</sup> avril 2021, notre entrepôt était prêt et plein.***



# Préparation électorale

---

**En l'absence, en Nouvelle-Écosse, d'un cycle électoral à date fixe, ENE doit constamment être prêt à organiser la prochaine EGP. En ce qui concerne la préparation de la 41<sup>e</sup> EGP, jamais ENE n'avait dû relever un tel défi, et ce en raison d'un retard d'un an pour le financement, d'une pandémie mondiale et d'incertitudes sur le plan législatif.**

Ces défis ont été présentés pour la première fois dans notre rapport annuel 2018-2019, et une seconde fois dans notre rapport annuel 2019-2020. ENE a également publié, le 6 novembre 2019, le 7 janvier 2021 et le 29 avril 2021, trois rapports sur la préparation électorale, qui peuvent être consultés sur notre site Web. Depuis la publication de notre dernier rapport, les modifications à la loi électorale (*Elections Act*), telle que modifiée par le chapitre 8 des Lois de 2020, sont entrées en vigueur le 6 mai 2021. La partie sur les modifications législatives fournit plus de détails sur l'application de ces modifications.

En raison de la COVID-19, nous avons jugé prudent de tenir compte des mesures de santé publique dans tous les aspects de notre travail afin d'assurer la sécurité des électeurs, du personnel électoral, des candidats et de leurs équipes de campagne. Nous avons offert, lors de la 41<sup>e</sup> EGP, plusieurs options de vote afin que les électeurs puissent voter en toute sécurité, soit en personne, soit par correspondance. Nous avons également appris de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a connu des difficultés en raison d'une éclosion de COVID-19 à la fin de sa dernière période électorale. Nous avons examiné de près le potentiel lié à la survenue d'une situation similaire et déterminé des stratégies et des mesures d'atténuation des risques, en fonction des obligations imposées par la loi électorale (*Elections Act*).

Tout au long de notre travail de préparation, veiller à pouvoir tenir des élections en toute sécurité, justes, inclusives et équilibrées est resté primordial, ce que nous avons pu réaliser pour la 41<sup>e</sup> EGP.



## **1<sup>ER</sup> BUT • ORGANISER DE FAÇON ÉCONOMIQUE DES ÉLECTIONS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS**

Cet objectif se rapporte à toutes les activités permettant de faire en sorte que chaque bureau de directeur de scrutin, bureau de vote et membre du personnel soit équipé et prêt à organiser des élections équitables et non partisans. Il s'agit de créer et de distribuer du matériel clair et concis en temps voulu à tous les personnels, partis politiques et candidats, et de donner des formations appropriées.

## **2<sup>E</sup> BUT • QUALITÉ DES INFORMATIONS ÉLECTORALES**

L'une de nos tâches principales consiste à mettre à jour les données relatives aux élections, y compris le registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire la liste des résidents admissibles inscrits pour voter.

Les électeurs figurant sur cette liste recevront, pendant l'élection, des renseignements sur les lieux et les dates du vote.

## **3<sup>E</sup> BUT • MOBILISATION ET ÉDUCATION DES ÉLECTEURS**

Nous sommes chargés de mener des programmes d'éducation et d'information à l'intention des électeurs. Nous voulons faire en sorte que les électeurs et les autres parties prenantes disposent de toutes les informations dont elles ont besoin pour comprendre quand, où et comment ils peuvent voter, et quelles sont les personnes qui peuvent voter.

## **4<sup>E</sup> BUT • RESPECT DE LA LOI ÉLECTORALE (*ELECTIONS ACT*)**

Nous avons fait preuve de vigilance pour favoriser et assurer le respect de la loi électorale (*Elections Act*), y compris le régime de financement politique.

Nous diffusons des interprétations claires des parties obligatoires de la loi et aidons différents acteurs du processus électoral à établir leurs états financiers selon les besoins et en temps voulu.

Élections Nouvelle-Écosse calcule et distribue les fonds aux partis et candidats enregistrés conformément à la loi électorale (*Elections Act*). Élections Nouvelle-Écosse travaille en étroite collaboration avec les agents officiels des partis enregistrés et leur a fourni des documents de référence pour les formations.

## **5<sup>E</sup> BUT • AMÉLIORATION CONTINUE DE L'EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET ORGANISATIONNELLE**

Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer l'efficacité individuelle et organisationnelle, et, à cette fin, nous élaborons certains projets pour pouvoir atteindre cet objectif.

# Plan stratégique 2018-2023

---

**Le plan stratégique quinquennal d'ENE applique les leçons tirées de la 40<sup>e</sup> EGP qui s'est déroulée le 30 mai 2017. Il décrit également les défis et les risques prévus au cours de la période de cinq ans qui est visée.**

L'année financière 2020-2021 était la troisième année de notre plan stratégique, et ce rapport présente les progrès liés à nos objectifs et au rendement mesuré.

Notre personnel reste engagé quant à l'amélioration continue des processus afin que nous puissions réaliser notre vision, c'est-à-dire que tous les Néo-Écossais nous font confiance pour exceller dans l'organisation d'élections équitables, inclusives et accessibles. La portée du travail qu'effectue ENE est large, car ce travail concerne tous les aspects du processus électoral. Les projets sont les suivants : embauche et formation des directeurs du scrutin (DS) et du personnel de leur bureau, création du matériel électoral, mise à jour des systèmes et de la technologie correspondante, nouvelle visite des sections de vote afin de pouvoir passer de 51 à 55 circonscriptions électorales, obtention de lieux de vote accessibles aux électeurs handicapés physiques, travail de sensibilisation des parties prenantes et des groupes électoraux vulnérables, respect de la loi électorale (*Elections Act*).

En raison de la pandémie de COVID-19, ENE s'est vu contraint de revoir chaque aspect de la mise en œuvre et du contenu de ses plans de préparation aux élections afin de respecter les directives de santé publique et pour que les électeurs puissent voter en toute sécurité lors de la 41<sup>e</sup> EGP.



## OBJECTIF 1

# Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous.

Le but central de notre travail est d'organiser des élections. La préparation électorale est donc au cœur de notre travail quotidien. Étant donné que la Nouvelle-Écosse n'a pas de date fixe pour les élections provinciales, nous sommes toujours prêts à organiser une élection générale ou partielle.

Le processus de préparation des élections permet de faire en sorte que les tâches quotidiennes ainsi que la création et la distribution des ressources soient effectuées en temps voulu et efficacement.

Offrir aux électeurs, pendant toute la période électorale, des moyens sûrs et novateurs de voter par anticipation n'importe où dans la province, a fait de la Nouvelle-Écosse un véritable chef de file en matière d'accessibilité au Canada.

Bien qu'il n'y ait eu aucune élection en 2020-2021, cette partie du rapport offre un aperçu détaillé sur la 41<sup>e</sup> EGP tenue en Nouvelle-Écosse le 17 août 2021.



Crédit photo : kelly clark photography

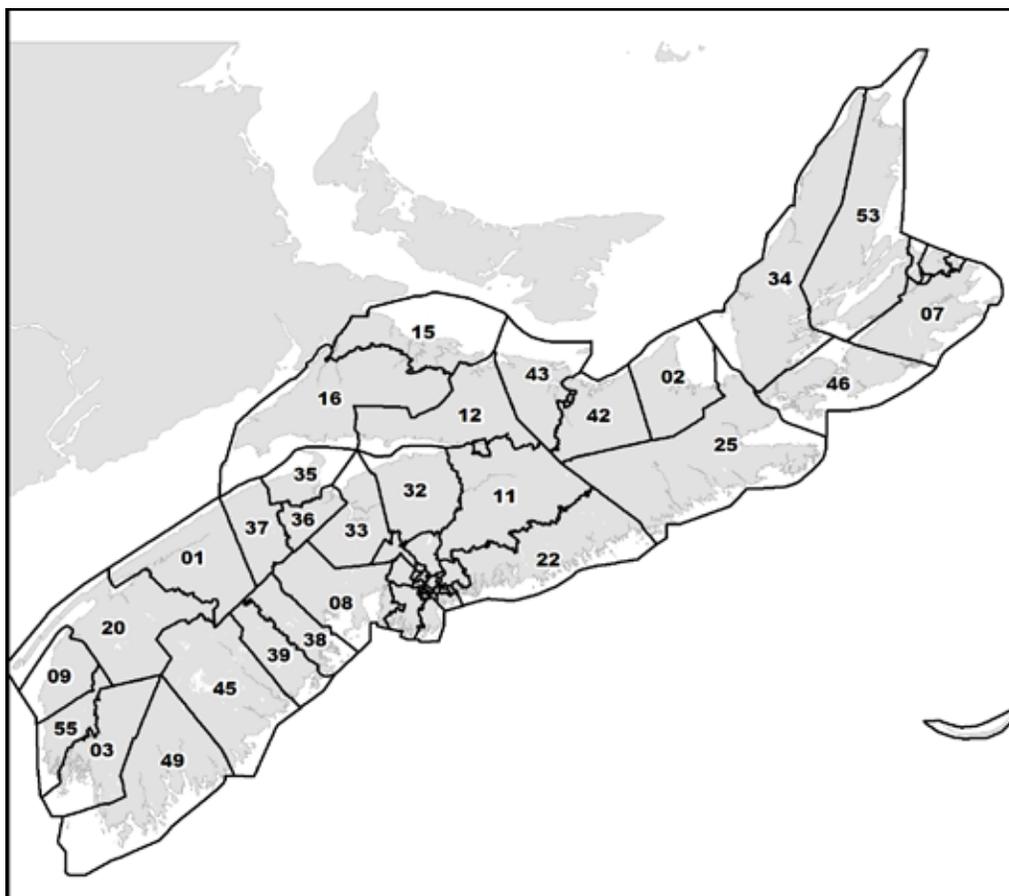
## Indicateurs pour le but stratégique n° 1

Activité à mesurer	Indicateur
Mesurer la qualité au moyen d'un programme de contrôle et d'observation après l'élection générale (ou l'élection partielle).	<p>L'analyse effectuée après la 40<sup>e</sup> EGP a permis d'élaborer et de définir des références pour les futures élections.</p> <p>Cette analyse a contribué à l'élaboration des recommandations du directeur général qui ont mené aux modifications de la loi électorale (<i>Elections Act</i>), telle que modifiée par le chapitre 8 des Lois de 2020, entrées en vigueur le 6 mai 2021.</p>
Prévoir un budget pour la 41 <sup>e</sup> EGP avec un coût (ajusté en fonction de l'inflation de l'IPC) identique à celui de la 40 <sup>e</sup> EGP, et mesurer la rentabilité des activités par rapport à cette décision.	<p>Le coût par électeur a été de 13,07 \$ pour la 40<sup>e</sup> EGP, par rapport à 12,89 \$ pour la 39<sup>e</sup> EGP, ce qui représente une augmentation de 1,4 %, alors que l'IPC a augmenté de 4,9 % pendant la même période.</p> <p>En 2019-2020, les prévisions des coûts liés à la 41<sup>e</sup> EGP ont été ajustées en fonction de l'augmentation du nombre de circonscriptions.</p> <p>Nous avons poursuivi, en 2020-2021, la mise à jour des estimations de coûts en fonction des prévisions liées aux conséquences de la pandémie de COVID-19 ainsi que des changements législatifs.</p> <p>Avant la 41<sup>e</sup> EGP, nous avons estimé le coût total à 13 M\$, soit 17,20 \$ par électeur. Il s'agissait d'une augmentation prévue de 4,13 \$ par électeur par rapport à la 40<sup>e</sup> EGP. Environ 2 \$ de cette augmentation étaient directement imputables aux changements liés à la COVID-19, et environ 1 \$ était lié au passage de 51 à 55 circonscriptions électorales.</p> <p>Le coût définitif de la 41<sup>e</sup> EGP ne sera pas disponible avant la fin du printemps 2022, car les délais relatifs à la déclaration des coûts des candidats, des partis et des tiers vont jusqu'à la fin décembre. Les délais des vérifications financières et des remboursements sont normalement de 3 à 5 mois.</p> <p>Le rapport financier vérifié joint au présent document détaille les dépenses engagées en 2020-2021.</p>

Activité à mesurer	Indicateur
Atteindre les objectifs en matière d'accessibilité en faisant ce qui suit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que 98 % des électeurs inscrits se trouvent à moins de quinze minutes en voiture de leur bureau de vote le jour du scrutin.</li> </ul>	<p>Lors de la 40<sup>e</sup> EGP, 99 % des électeurs se trouvaient à 15 minutes en voiture d'un bureau de vote.</p> <p>En 2020-2021, la planification électorale a porté sur le maintien de cette norme pour la 41<sup>e</sup> EGP.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que les électeurs inscrits se trouvent à moins de 25 minutes en voiture de leur bureau de vote par anticipation.</li> </ul>	<p>Lors de la 40<sup>e</sup> EGP, 98 % des électeurs se trouvaient à moins de 25 minutes en voiture d'un bureau de vote par anticipation.</p> <p>En 2020-2021, la planification électorale a porté sur le maintien de cette norme pour la 41<sup>e</sup> EGP.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que les bureaux de vote, le jour du scrutin, respectent les critères d'accessibilité pour les électeurs ayant un handicap physique.</li> </ul>	<p>Nos normes d'accessibilité ont été respectées dans 89 % des bureaux de vote le jour de l'EGP de 2017.</p> <p>En 2020-2021, la planification électorale a porté sur le maintien et l'amélioration de cette norme pour la 41<sup>e</sup> EGP.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élargir, pour les personnes handicapées, l'éventail des possibilités de participer au scrutin et d'obtenir un emploi dans les bureaux de directeur du scrutin et, quand cela est possible, dans les bureaux de vote.</li> </ul>	<p>Lors de la 40<sup>e</sup> EGP, 10 des 17 personnes qui ont postulé par l'intermédiaire de reachAbility* ont été embauchées pendant la période électorale.</p> <p>En 2020-2021, le travail de planification a visé à multiplier les possibilités de vote et d'emploi pour les électeurs handicapés, et ENE a collaboré avec reachAbility à l'occasion de la 41<sup>e</sup> EGP.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travailler avec les groupes de personnes handicapées afin de rendre les bureaux de vote le plus accessibles possible.</li> </ul>	<p>Au total, 89 % des bureaux de vote étaient accessibles en fauteuil roulant lors de la 40<sup>e</sup> EGP.</p> <p>En 2020-2021, la planification électorale a porté sur le maintien et l'amélioration de cette norme pour la 41<sup>e</sup> EGP.</p>

\*reachAbility est un organisme offrant des programmes favorisant l'inclusion.





## 41<sup>e</sup> Élection générale provinciale

Le 17 juillet 2021, conformément au décret du lieutenant-gouverneur en conseil, le directeur général des élections a délivré des brefs en vertu de la loi électorale (*Elections Act*) pour les 55 circonscriptions électorales de la Nouvelle-Écosse, ordonnant la tenue d'élections générales provinciales le mardi 17 août 2021. Le 19 août, lors de la validation des résultats, il a été déterminé que le Parti progressiste-conservateur (PC) avait remporté le plus grand nombre de circonscriptions électorales. Un second dépouillement a eu lieu pour la circonscription de Glace Bay-Dominion, au Sydney Justice Center, le lundi 30 août 2021, en présence du président de la Cour suprême, le juge Jamie S. Campbell. Les résultats ont confirmé la victoire de M. John White, du Parti progressiste-conservateur, pour la circonscription de Glace Bay-Dominion. Voir ci-dessous les résultats officiels des partis enregistrés.

Atlantica : 0 circonscription

Parti vert : 0 circonscription

Parti libéral : 17 circonscriptions

NPD : 6 circonscriptions

Parti progressiste-conservateur : 31 circonscriptions

Indépendant : 1 circonscription

## **Recrutement du personnel des bureaux des directeurs du scrutin**

Au cours de l'été 2020, les directeurs du scrutin ont procédé au recrutement du personnel de leur bureau. Il s'agit d'une étape cruciale visant à embaucher des personnes pour les postes de directeur adjoint du scrutin, de réviseur adjoint et de président pour les bureaux des directeurs du scrutin. En tout, 220 personnes ont été embauchées à travers la province afin de travailler pour Élections Nouvelle-Écosse.

## **Formation préalable du personnel des bureaux des directeurs du scrutin**

Conformément à la stratégie de formation d'Élections Nouvelle-Écosse, le personnel des bureaux des directeurs du scrutin a dû suivre, avant la tenue de l'élection, une formation virtuelle à la maison, et ce afin de le préparer à la formation qui est généralement donnée le plus près possible de la date prévue de préparation aux élections. La formation virtuelle étant nouvelle, un sondage a été mené par la suite auprès du personnel en vue de l'améliorer.

## **Formation principale du personnel des bureaux des directeurs du scrutin**

La formation de quelque 275 personnes a eu lieu au mois de mars 2021. En général, les personnes concernées doivent se rendre à Halifax pour suivre la formation. En raison de la pandémie de COVID-19, cependant, la formation a été donnée virtuellement depuis notre bureau.

Le personnel d'Élections Nouvelle-Écosse a donné 30 séances virtuelles couvrant dix sujets. Des séances mensuelles ont été données par la suite pour les personnes intégrant le personnel.

## **Changements législatifs**

Le gouvernement a présenté le projet de loi 225 lors de la session du printemps 2020, qui a introduit des changements législatifs tenant compte de la plupart des recommandations formulées par le directeur général dans les rapports publiés après la 40<sup>e</sup> EGP. Ces modifications, qui représentent les prochaines étapes de la réforme électorale, permettront de moderniser et d'améliorer l'administration des élections provinciales en Nouvelle-Écosse.

Le projet de loi 225 a reçu la sanction royale en mars 2020. Les modifications à la loi électorale (*Elections Act*), telle que modifiée par le chapitre 8 des Lois de 2020, sont entrées en vigueur le 6 mai 2021. Bien que cette entrée en vigueur ait eu lieu après l'exercice 2020-2021, qui est visé par le présent rapport, elle en fait partie en raison de son importance et du fait qu'ENE a pu commencer à appliquer ces dispositions législatives. Parmi les dispositions en question, beaucoup ont été mises en œuvre pour la 41<sup>e</sup> EGP; celles qui n'ont pas été appliquées nécessitent plus de planification et seront mises en œuvre pour les futurs scrutins.

## OBJECTIF 2

# Qualité des informations électorales

**La qualité d'une élection dépend en grande partie de la qualité des informations électorales.**

L'obtention et la mise à jour des données relatives aux élections, notamment du registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, sont un aspect important du mandat d'ENE. Il est essentiel de veiller à ce que les informations soient à jour, dépourvues de données erronées, exactes, complètes et, surtout, sécurisées.

ENE s'est engagé à améliorer la qualité de manière continue. À cette fin, nous évaluons et transformons continuellement les buts et les mesures liés à notre plan stratégique. La qualité des informations électorales comprend la production de rapports transparents sur les dépenses électorales, le financement public accordé semestriellement en vertu de la loi aux partis politiques enregistrés ainsi qu'aux candidats qui contestent les élections, de même que les contributions politiques personnelles aux partis, aux candidats, aux associations de circonscription et aux tiers.

Le présent rapport annuel fournit des renseignements sur la façon dont nous dépensons notre budget. Il illustre les coûts liés à la réalisation du mandat de l'organisation, y compris pour l'administration, les coûts des élections, la prestation de services et les fonds publics versés directement aux partis enregistrés. Le présent rapport comprend des états financiers vérifiés pour l'exercice 2020-2021; il s'agit de la deuxième fois que nous présentons ces états. Cette pratique est conforme à l'indépendance d'ENE et va dans le sens de notre objectif visant à améliorer notre transparence et notre responsabilité à l'égard de tous les Néo-Écossais.

**Êtes-vous inscrit à la liste électorale?**



**ÉLECTIONS  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

**Découvrez comment vous inscrire à la liste en cliquant ici.**

**1-800-565-1504**  **[elections@novascotia.ca](mailto:elections@novascotia.ca)**

## Indicateurs pour le but stratégique n° 2

Activité à mesurer	Indicateur
Déterminer la couverture du registre des électeurs. On entend par « couverture » le pourcentage d'électeurs admissibles (personnes âgées de 18 ans et plus, ayant le statut de citoyen canadien et ayant habité dans la province pendant six mois) dont le nom figure sur la liste.	Nous avons rendu compte de la couverture de la liste électorale de 95,50 % après la 40 <sup>e</sup> EGP dans le volume I et fourni une mise à jour dans le volume II.  Ce rapport sera effectué après chaque EGP.
Effectuer des études qualitatives sur le niveau de lecture exigé pour les informations publiques et sur l'efficacité des documents d'information.	Pour ce faire, ENE se sert des tests de lisibilité Flesch-Kincaid.
Rapport sur le niveau de lecture de rapports comme le rapport annuel du DGE et le rapport annuel sur le régime de contributions politiques	En 2020-2021, chaque rapport publié par ENE correspondait à la mesure de lisibilité et était de niveau 12, ce que nous cherchons à obtenir.

## Partenariats de partage des données d'Élections Canada

Le registre des électeurs contient actuellement le nom et l'adresse de plus de 759 000 électeurs admissibles dans la province. Les informations figurant dans la liste sont recueillies et mises à jour directement auprès des électeurs, au moyen de mises à jour mensuelles des registres du permis de conduire, des statistiques de l'état civil et des dossiers médicaux, et au moyen des mises à jour régulières du Registre national des électeurs d'Élections Canada.

ENE utilise depuis septembre 2018 un site d'inscription en ligne qui permet aux Néo-Écossais d'ajouter et de mettre à jour leurs renseignements sur la liste électorale de la Nouvelle-Écosse. ENE a profité du service d'inscription en ligne des électeurs d'Élections Canada afin d'offrir aux Néo-Écossais admissibles un processus d'inscription pratique en une seule étape pour ajouter leur nom ou mettre à jour leurs coordonnées en même temps dans le Registre national des électeurs et le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse. La collaboration entre Élections Canada et ENE synchronise nos efforts pour recueillir en temps voulu des données exactes et sécurisées sur les électeurs au profit des deux organismes en question, en particulier pendant les élections tenues dans la province. Elle profite également des investissements en temps et en argent déjà consacrés à la mise en œuvre du système national d'inscription en ligne.

## OBJECTIF 3

# Mobilisation et éducation des électeurs

---

Notre mandat exige que nous veillions à ce que la population néo-écossaise reçoive des informations décrivant comment, quand et où voter lors des élections provinciales. Ces informations sont distribuées aux parties prenantes à l'interne et à l'externe – électeurs admissibles, candidats, fonctionnaires électoraux, partis politiques, associations de circonscription, tierces parties et membres de l'Assemblée législative – sur divers supports (documents imprimés, radios locales, sites Web et réseaux sociaux). Il est essentiel, pour la réussite de ce but stratégique, que ces différents groupes participent à une communication bilatérale.

Ce troisième but englobe divers projets d'ENE, notamment la production d'un plan global de communication visant à guider les communications externes, ainsi que l'élaboration et la diffusion de ressources prêtes pour l'élection. Ces ressources comprennent des guides, des brochures, des vidéos et des formations en personne et en ligne destinés aux fonctionnaires électoraux et aux représentants des partis et des candidats potentiels. Pendant la pandémie de COVID-19, ENE a donné, en ligne, toutes les formations destinées au personnel sur le terrain. Les agents officiels ont également eu la possibilité de poser des questions et d'obtenir des conseils sur divers sujets financiers lors de consultations en ligne.

En 2020-2021, nous avons concentré nos efforts sur la planification de mesures liées à la COVID-19 et l'élaboration d'une campagne sur le vote en toute sécurité afin de mobiliser les électeurs, de renforcer leur confiance pour voter pendant la pandémie ainsi que de les informer sur les options de vote offertes pour la 41<sup>e</sup> EGP.



**Stratégies d'éducation** – Miranda Cain, agente de liaison afro-néo-écossaise, a élaboré et dirigé la première stratégie d'éducation pour la population afro-néo-écossaise

Crédit photo : kelly clark photography

### Indicateurs pour le but stratégique n° 3

Activité à mesurer	Indicateur
Participation des éducateurs et des autres parties prenantes aux programmes d'ENE.	Cet objectif a été atteint grâce à la participation des éducateurs aux programmes d'ENE au cours de l'exercice 2019-2020, par l'intermédiaire du conseil consultatif de la formation et de consultations régulières en vue de la 41 <sup>e</sup> EGP. Le travail d'éducation effectué en vue de la 41 <sup>e</sup> EGP a ciblé les Premières Nations, les Afro-Néo-Écossais ainsi que les Acadiens et les francophones. Les progrès et les effets des stratégies d'éducation des groupes d'électeurs spéciaux seront évalués après la 41 <sup>e</sup> EGP.

### Stratégies d'éducation

Certains groupes d'électeurs sont généralement associés à un faible taux de participation aux élections en raison d'obstacles comme la langue et certains aspects culturels. ENE poursuit donc ses efforts d'éducation auprès de ces groupes afin de les aider à exercer leurs droits démocratiques. Les stratégies d'éducation d'ENE visent à établir des relations continues avec certains groupes d'électeurs afin de comprendre leurs besoins électoraux et d'y répondre.

Trois initiatives d'éducation ont été incluses dans le travail de préparation à la 41<sup>e</sup> EGP. Ces stratégies étaient axées sur l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion à l'intention des électeurs autochtones, afro-néo-écossais, acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. Afin de faciliter ce travail, ENE a embauché des agents de relations communautaires pour travailler directement avec les communautés autochtones et afro-néo-écossaises.

La stratégie de sensibilisation des Acadiens et des francophones visait à fournir plus de documents en français sur les élections. Pour atteindre cet objectif, ENE a mis en place une politique sur la langue française afin d'améliorer la fourniture de documents en français pour la 41<sup>e</sup> EGP et par la suite.

Ce travail aide ENE à remplir son mandat, qui est d'organiser des élections équitables et inclusives pour tous les électeurs de la Nouvelle-Écosse.

ENE a également concentré ses efforts de sensibilisation sur l'inclusion en s'efforçant d'éliminer les obstacles pour les électeurs et les candidats handicapés, ainsi que les candidats qui engagent des frais pour les soins aux personnes âgées, à leurs enfants et à leur conjoint. Ce changement est lié à une initiative du gouvernement actuel. En raison des dispositions du projet de loi 225 relatives à l'aide financière des candidats handicapés, ENE a travaillé avec la communauté des personnes handicapées par

l'intermédiaire du Conseil consultatif des personnes handicapées et du directeur général responsable des personnes handicapées. Des informations ont été créées à l'intention des candidats, y compris des formulaires et des dépliants, et les documents de formation ont été modifiés pour aider les candidats potentiels à comprendre l'aide financière qui leur est offerte et comment l'obtenir.

## Prix Qualité-Service-Valeur

Chaque année, le DGE est autorisé à récompenser des personnes qui ont excellé en matière de qualité, de service ou de valeur relativement aux processus électoraux. Les personnes qui reçoivent le prix Qualité-Service-Valeur (QSV) sont nommées par le personnel d'ENE ou sur recommandation d'une partie prenante.

Cette année, Ellen Burke a reçu le QSV pour son dévouement au sein de la Commission électorale. M<sup>me</sup> Burke a représenté le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse à la Commission électorale depuis 2016. Nous la remercions pour ses quatre années de conseils avisés et nous la félicitons.



### Ellen Burke

M<sup>me</sup> Burke est membre du groupe Patterson Law's Litigation; elle se spécialise dans les contentieux pénaux et les affaires familiales. Elle a été nommée au Conseil du Barreau de la Nova Scotia Barristers' Society, district central, en 2016. Son travail communautaire est également empreint de son enthousiasme et de son dévouement. M<sup>me</sup> Burke a rempli les responsabilités de « Grande Sœur » chez Grands Frères et Grandes Sœurs (Canada) et a été membre du conseil d'administration.

**Prix Qualité-Service-Valeur -**  
*Ellen Burke, prix Qualité-Service-Valeur 2021*



## OBJECTIF 4

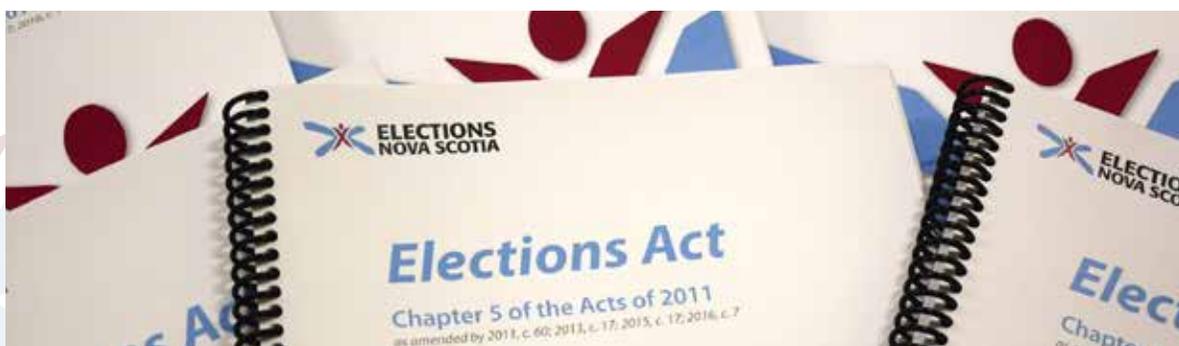
# Respect de la loi électorale (*Elections Act*)

Le contrôle du respect de la loi électorale (*Elections Act*) est une fonction importante d'ENE. Il faut pour cela des mesures en vue d'éduquer et d'informer le grand public, les dirigeants responsables des partis enregistrés, les associations de circonscription électorale (ACE), les candidats et les tierces parties et en vue d'enquêter sur des cas possibles d'infraction à la loi.

ENE propose aux représentants des candidats, aux partis, aux associations de circonscription et aux tierces parties des conseils et des formations en vue de les doter des outils nécessaires pour qu'ils gèrent leurs finances dans le respect de la loi électorale (*Elections Act*). Ces formations comprennent des séances en ligne, des brochures thématiques et des manuels décrivant les procédures et processus financiers à respecter en vertu de la loi électorale (*Elections Act*). ENE déploie tous les efforts pour fournir des interprétations claires de la loi aux diverses parties intéressées en vue de veiller au respect de la loi électorale (*Elections Act*).

### Indicateurs pour le but stratégique n° 4

Activité à mesurer	Indicateur
Mesurer le nombre d'infractions débouchant sur des ententes de conformité. ENE rendra compte des cas où les partis enregistrés et les ACE n'ont pas respecté les exigences de production de rapports annuels.	Aucune enquête n'a été nécessaire au cours de l'exercice 2020-2021. Il n'y a pas eu non plus d'entente de conformité au cours de la période.
Mesurer le respect par les parties prenantes, dans le domaine du financement électorale, des délais relatifs au dépôt des rapports.	ENE rend compte du respect des délais de dépôt dans son rapport annuel sur les contributions et ses rapports sur les élections.



## OBJECTIF 5

# Amélioration continue de l'efficacité individuelle et organisationnelle

L'amélioration de l'efficacité individuelle et organisationnelle est un élément clé si nous voulons réaliser nos buts et maintenir notre cap. Nous ne pouvons pas en effet nous permettre de perdre de vue notre vision et notre mandat. Nous devons en permanence faire le point, en fonction de nos objectifs, sur les initiatives que nous menons, ainsi qu'adapter nos méthodes de travail afin de pouvoir relever les défis qui se présentent.

Les indicateurs d'efficacité organisationnelle et d'amélioration continue sont conformes au plan stratégique quinquennal mentionné plus haut dans ce document. ENE veille à insuffler une culture de l'apprentissage à l'ensemble de l'organisme, en mettant l'accent sur le recours à des pratiques exemplaires et à des activités de perfectionnement professionnel et du personnel. Nous nous efforçons également d'avoir des structures en place qui nous donnent la souplesse dont nous avons besoin, tout en évitant tout dépassement des coûts.

Chez ENE, nous nous concentrons sur nos efforts pour attirer et retenir au sein l'organisme des employés motivés, afin que l'organisme puisse poursuivre son développement et sa croissance. Pour cela, nous renforçons les capacités de l'organisme sur les plans du leadership, de la prise de décisions et de la structure; nous cherchons à renforcer les capacités des gens, les processus de travail et les systèmes; et nous travaillons sur la culture de l'organisme. Lorsque nous découvrons des faiblesses, nous élaborons et mettons en œuvre des stratégies et des processus, ou nous adaptons les stratégies et processus déjà en place, afin d'améliorer les choses et d'assurer notre développement.

### Indicateurs pour le but stratégique n° 5

#### Activité à mesurer

Mettre au point un indice de formation et mesurer le travail des gens à l'aide de l'indice, afin de disposer d'un indicateur global de la participation des membres de l'organisme à des activités de formation internes et externes, à des projets de partenariat et aux initiatives de coopération avec d'autres instances.

#### Indicateur

En 2020-2021, ENE s'est assuré que l'ensemble du personnel a satisfait aux exigences de formation obligatoires de la Commission de la fonction publique. Des membres d'ENE ont de plus suivi en 2020-2021 des formations professionnelles liées à leur travail. Le personnel d'ENE a également suivi une formation virtuelle sur les élections à travers la Société canadienne pour la formation des fonctionnaires électoraux.



## Données de recensement d'Élections Nouvelle-Écosse

ENE a pour objectif d'avoir un personnel plus diversifié reflétant la population de la Nouvelle-Écosse.

ENE a donc adopté le modèle de la Commission de la fonction publique (CFP), qui consiste à effectuer un recensement régulier et une enquête sur la satisfaction au travail. Cette démarche correspond à la pratique de la CFP liée à la réalisation des sondages « Comment ça va au travail? » et « Soyez du nombre ».

ENE a réalisé son premier recensement en 2016 pour recueillir des données auprès des, directeurs de scrutin, des conseillers contractuels et du personnel du bureau principal. Les données de 2016 servent de mesure de base de la diversité au sein de l'organisation. Les résultats du recensement réalisé auprès des fonctionnaires provinciaux sont également inclus afin de pouvoir comparer la diversité du personnel d'ENE à celle de la province dans son ensemble.

Au cours des deux premières années du recensement d'ENE, la taille de l'échantillon était plus importante : 127 répondants potentiels en 2016 et 160 répondants potentiels en 2017. La taille de l'échantillon était plus petite en 2018, c'est-à-dire 59 répondants potentiels, car le recensement a été réalisé après une élection générale. Il y avait en 2019 seulement 54 répondants potentiels en raison des postes de directeur de scrutin vacants. ENE n'a pas effectué de recensement en 2020 en raison du recrutement des directeurs de scrutin. Le rapport annuel 2019-2020 comprend plutôt les résultats du sondage « Comment ça va au travail? » réalisé en 2019 par ENE.



ENE a réalisé en 2021 son cinquième recensement. Le sondage a été envoyé aux nouveaux directeurs de scrutin, aux conseillers contractuels et au personnel du bureau principal. Il y avait 79 répondants potentiels, et le taux de réponse a été de 81 %.

Catégorie de questions	Employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Résultats du recensement de la CFP)		Employés d'Élections Nouvelle-Écosse				
	2016	2020	2016	2017	2018	2019	2021
<b>Éducation</b>							
Moins que le diplôme d'études secondaires	2 %	1 %	*	*	*		
Diplôme d'études secondaires/Éducation générale (GED) ou équivalent	68 %	7 %	9 %	13 %	6 %	2 %	11 %
École de métier, études incomplètes	1 %	1 %	*	3 %	4 %	2 %	*
École de métier, études complètes	6 %	7 %	5 %	5 %	*	*	
Études postsecondaires (collège ou université), incomplètes	11 %	11 %	22 %	16 %	20 %	17 %	13 %
Études postsecondaires (collège ou université), complètes	72 %	73 %	66 %	64 %	70 %	78 %	75 %
Préfère ne pas répondre	2 %	*	*	*	*		
<b>Âge</b>							
Moins de 18 ans	1 %	*	*	*	*	*	
De 18 à 24 ans	7 %	*	*	3 %	*	*	
De 25 à 34 ans	12 %	14 %	1 %	8 %	2 %	2 %	*
De 35 à 44 ans	26 %	26 %	11 %	10 %	8 %	17 %	11 %
De 45 à 54 ans	34 %	33 %	13 %	14 %	12 %	11 %	14 %
De 55 à 64 ans	23 %	22 %	43 %	35 %	32 %	35 %	37 %
65 ans et plus	2 %	10 %	31 %	30 %	46 %	33 %	33 %
Préfère ne pas répondre	2 %	*	*	*	*	4 %	3 %

Catégorie de questions	Employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Résultats du recensement de la CFP)		Employés d'Élections Nouvelle-Écosse				
	2016	2020	2016	2017	2018	2019	2021
<b>Populations historiques</b>							
Acadiens	7 %	8 %	6 %	9 %	12 %	7 %	5 %
Afro-Néo-Écossais	4 %	3 %	*	*	*	*	
Gaëls	6 %	6 %	4 %	1 %	10 %	11 %	3 %
Mi'kmaq	2 %	2 %	1 %	8 %	2 %	*	
Aucun	76 %	79 %	82 %	81 %	74 %	74 %	87 %
Préfère ne pas répondre	5 %	*	2 %	1 %	2 %	7 %	5 %
<b>Culture/Ethnie</b>							
Caucasienne	81 %	84 %	84 %	84 %	82 %	85 %	87 %
Autochtone	2 %	3 %	1 %	10 %	*	*	
Asiatique	2 %	3 %	3 %	1 %	*	4 %	5 %
Noire	3 %	5 %	*	*	2 %	*	
Latine/Hispanique	2 %		*	*	*	*	
Moyen-Orient	7 %	*	1 %	1 %	2 %	2 %	*
Multiraciale	2 %	*	1 %	2 %	2 %	2 %	3 %
Autre	4 %	4 %	*	*	2 %	*	
Préfère ne pas répondre	5 %	*	10 %	2 %	10 %	4 %	3 %
<b>Genre</b>							
Homme	35 %	38 %	*	41 %	62 %	52 %	41 %
Femme	60 %	58 %	*	57 %	38 %	45 %	59 %
Autre	2 %	4 %	*	*	*	*	
Préfère ne pas répondre	3 %	*	*	2 %	*	2 %	

Catégorie de questions	Employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Résultats du recensement de la CFP)		Employés d'Élections Nouvelle-Écosse				
	2016	2020	2016	2017	2018	2019	2021
<b>Langue</b>							
Anglais	87 %	96 %	100 %	100 %	94 %	98 %	100 %
Français	7 %	10 %	9 %	8 %	8 %	4 %	6 %
Gaélique	*	*	*	*	*	*	
Mi'kmaq	*	*	*	3 %	*	*	
Langages physiques	*		*	*	*	*	
Autres langues	2 %	6 %	5 %	5 %	8 %	9 %	8 %
<b>Statut d'immigrant</b>							
Oui	6 %	10 %	7 %	7 %	10 %	15 %	16 %
Non	92 %	88 %	92 %	92 %	90 %	83 %	47 %
Préfère ne pas répondre	2 %	*	1 %	1 %	*	2 %	37 %
<b>Handicap</b>							
Oui	9 %	11 %	6 %	8 %	6 %	11 %	84 %
Non	87 %	87 %	93 %	91 %	94 %	87 %	14 %
Préfère ne pas répondre	3 %	*	1 %	1 %	*	2 %	*
<b>Avez-vous besoin d'un aménagement particulier de votre lieu de travail?</b>							
Oui	28 %	3 %	29 %	8 %	2 %	7 %	*
Non	59 %	6 %	71 %	83 %	98 %	4 %	26 %
Préfère ne pas répondre	13 %	2 %	*	8 %	*		72 %
<b>Pendant combien d'années (non consécutives) avez-vous travaillé en tout pour le gouvernement de la N.-É. et ENE?</b>							
Moins de 5 ans	22 %	28 %	62 %	65 %	38 %	35 %	48 %
De 5 à 10 ans	27 %	17 %	19 %	20 %	36 %	24 %	30 %
De 11 à 15 ans	15 %	20 %	9 %	6 %	4 %	13 %	11 %
De 16 à 20 ans	12 %	11 %	2 %	3 %	12 %	7 %	6 %
21 ans et plus	22 %	20 %	4 %	4 %	10 %	9 %	5 %
Préfère ne pas répondre	1 %	*	*	*	*	2 %	

Catégorie de questions	Employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Résultats du recensement de la CFP)		Employés d'Élections Nouvelle-Écosse				
	2016	2020	2016	2017	2018	2019	2021
Taille de l'échantillon***	11 048	6 909	127	160	59	54	79
	~ 50 %	51 %	85 %	99 %	85 %	85 %	81 %

Remarque : En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas donner 100 %.

\*Moins d'un pour cent

\*\*\*La taille de l'échantillon correspond au nombre de personnes auxquelles le sondage a été envoyé. Cela comprend le personnel de base d'ENE, les directeurs du scrutin et le personnel de soutien.

## Renforcement de la transparence pour l'équipe de direction d'Élections Nouvelle-Écosse

Le DGE s'est engagé à renforcer la transparence en ce qui a trait aux demandes de remboursement des frais de déplacement et des dépenses des cadres supérieurs d'ENE pour les déplacements dépassant 250 \$. Étant donné que l'organisme tient à avoir un personnel professionnel utilisant des pratiques exemplaires pour mener les élections en Nouvelle-Écosse, par souci du respect des principes démocratiques en Nouvelle-Écosse, le personnel effectue des déplacements dans d'autres régions du Canada afin de pouvoir observer les innovations en la matière. Les déplacements interprovinciaux concernent le perfectionnement professionnel et les projets communs entre les provinces.

La COVID-19 a empêché la plupart des déplacements au cours de l'exercice 2020-2021. Le DGE a cependant profité de la bulle atlantique pour tirer des enseignements de l'élection tenue au Nouveau-Brunswick pendant la pandémie.

Dépenses de l'équipe de direction d'ENE du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021				
Nom	Titre	Dates du déplacement	Description	Total (\$)
Richard Tempore	Directeur général des élections	Du 12 au 15 septembre 2020	Observation du déroulement de l'élection générale provinciale du Nouveau-Brunswick pendant la pandémie	1 202

## Rapports sur les dépenses publicitaires

ENE rend compte chaque année des dépenses publicitaires. Ces dépenses sont principalement liées aux élections. En rendant compte de ces données, nous renforçons la transparence et la responsabilisation en ce qui a trait à l'utilisation de l'argent des contribuables pour la publicité.

Étant donné qu'il n'y a pas eu d'élection en 2020-2021, ENE n'a pas engagé de dépenses publicitaires. Nous n'avons par conséquent aucune dépense à déclarer cette année.

Les dépenses publicitaires liées à la 41<sup>e</sup> EGP seront présentées dans le rapport faisant suite à l'élection (volume III) qui sera publié dans les prochains mois.

## Demandes au titre de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP)

Nous donnons suite aux demandes d'informations aussi rapidement que possible, car, pour nous, la responsabilisation et la transparence sont importantes. La plupart des demandes d'informations adressées à l'organisme — les demandes relatives à la loi électorale (*Elections Act*), aux données sur des élections antérieures ou aux rapports financiers sur les élections, par exemple — sont traitées de façon informelle. La plupart des informations demandées sont faciles à trouver en ligne sur le site [electionsnovascotia.ca](http://electionsnovascotia.ca) ou figurent dans les rapports publiés par l'organisme. Nous recevons également des demandes d'informations plus générales dans le cadre du processus défini dans la loi FOIPOP (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée.

Nous n'avons pas reçu de demande d'information au cours de l'exercice financier de 2020-2021.

## Commission électorale

Les membres de la Commission électorale, qui a été établie en vertu de la loi électorale (*Elections Act*), peuvent faire des recommandations et donner des conseils au DGE sur l'administration des élections, le régime de financement électoral, l'essai d'une procédure ou d'une technologie, ou sur des études liées aux élections. Elle se compose d'un président, que nomme le gouverneur en conseil pour une durée de cinq ans, ainsi que de deux personnes nommées pendant deux ans par les chefs de chaque parti enregistré ayant des députés à l'Assemblée législative.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, les membres de la Commission électorale se sont réunis virtuellement à cinq reprises pour conseiller le DGE sur des questions actuelles et nouvelles ayant trait aux élections : le 11 février, le 7 mai, le 18 juin, le 27 août et le 3 décembre.

Les représentants progressistes-conservateurs, George White et Stephen Taylor, ont été reconduits le 21 octobre 2020 pour un mandat de deux ans.

La nomination de la représentante libérale, Ellen Burke, a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le 6 avril 2021, Colin Fraser a été nommé comme représentant libéral pour un mandat de deux ans.

Le tableau ci-dessous indique la composition actuelle de la Commission électorale.

**PRÉSIDENT : Vince MacLean**

<b>Parti libéral de la Nouvelle-Écosse</b>	<b>Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse</b>	<b>Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse</b>
Jane O'Neill	Don Fraser	George White
Colin Fraser	Jill Houlihan	Stephen Taylor

## **Lisibilité**

ENE s'est engagé à rendre ses rapports faciles à lire et à comprendre. Nous mesurons donc la lisibilité de nos documents à l'aide du Test de lisibilité selon le niveau scolaire de Flesch-Kincaid afin d'en améliorer la lisibilité. Le Test de Flesch-Kincaid mesure les années de scolarité jugées nécessaires pour comprendre un document. Notre objectif est de produire des rapports de niveau 12 pouvant être lus par des élèves du secondaire.

Le niveau de lisibilité du présent rapport (11,9) se situe dans notre plage acceptable.

# États financiers d'Élections Nouvelle-Écosse

---

Le rapport annuel d'ENE comprend pour la deuxième consécutive (2020-2021) des états financiers vérifiés par un tiers indépendant. Le recours à un tiers indépendant pour vérifier les états financiers permet de renforcer la responsabilité financière. L'intégration de tels états à notre processus annuel contribue à accroître la transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

## Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse :

### Avis

Nous avons vérifié les dépenses d'Élections Nouvelle-Écosse (l'« Organisme ») pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les notes et le résumé des principales conventions comptables, ainsi que d'autres informations explicatives.

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2021, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et à d'autres informations explicatives.

### Fondement de notre avis

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités, en vertu de ces normes, sont présentées plus en détail dans la partie « Responsabilités des auditeurs relatives à la vérification des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

### Paragraphe d'observation – Méthode de comptabilité

Nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit la méthode de comptabilité. Le rapport financier vise à présenter aux électeurs les dépenses de l'Organisme. Il peut donc ne pas être adapté à d'autres fins. Notre opinion n'est pas assortie d'une réserve à cet égard.

## **Autres informations**

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent le rapport annuel du directeur général des élections.

Notre opinion relative aux états financiers ne porte pas sur les autres informations, pour lesquelles nous ne pouvons formuler aucune conclusion avec assurance.

En ce qui a trait à la vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer si elles sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou les connaissances obtenues dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent comporter des inexactitudes importantes. Nous avons obtenu le rapport annuel du directeur général des élections avant la date du rapport de l'auditeur. Si nous concluons qu'il y a des inexactitudes importantes dans les autres informations obtenues avant la date du rapport de l'auditeur, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction en lien avec les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que des contrôles internes que la direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités et de divulguer, selon qu'il convient, les questions liées à la continuité de ses activités, ainsi que d'utiliser les règles comptables dudit Organisme, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'Organisme ou de cesser son activité.

## **Responsabilités des auditeurs**

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci soient imputables à de la fraude ou à des erreurs, ainsi qu'à publier un rapport présentant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé qui ne garantit pas toutefois qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détecte toujours une inexactitude importante lorsque celle-ci existe. Les inexactitudes peuvent découler de la fraude ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement exercer une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et d'esprit critique tout au long du processus. De plus, nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ces inexactitudes découlent de la fraude ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude découlant de la fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut se faire par collusion, par falsification, par omission intentionnelle, par de fausses déclarations ou par le non-respect des contrôles internes;
- considérons les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin d'élaborer des procédures appropriées, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Organisme;
- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables ainsi que les informations connexes fournies par la direction;
- formons une conclusion sur le bien-fondé de l'utilisation, par la direction, des règles comptables de l'Organisme et, en fonction des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans le rapport des auditeurs, sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments recueillis jusqu'à la date du rapport des auditeurs. Des conditions ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Organisme à cesser ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, puis nous déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier de l'audit et les conclusions importantes, y compris les lacunes importantes du contrôle interne établies lors de l'audit.

Dartmouth, Nouvelle-Écosse  
Le 2 septembre 2021

*MNP LLP*

Comptables agréés



# Élections Nouvelle-Écosse États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

## 1 Élections Nouvelle-Écosse. Résumé des dépenses pour 2020-2021 par catégorie (\$)

Poste de dépenses	Budget 2020-2021	Budget à ce jour	Dépenses réelles	Écart (déficit)	
Poste de dépenses – Ségrégation COVID-19	Budget	Prévisions	À ce jour	Écart par rapport au budget	Écart par rapport aux prévisions
300021 - Administration	2 594 000	2 594 000	2 577 948	16 052	16 052
300022 – Élections partielles	-	175 000	168 271	(168 271)	6 729
300437 - Prestation de services	3 044 000	3 044 000	2 198 400	845 600	845 600
300443 - Financement public	725 000	725 000	723 811	1 189	1 189
COVID-19 - Administration	-	-	4 897	(4 897)	(4 897)
COVID-19 - Prestation de services	-	800 000	656 935	(656 935)	143 065
<b>Total (Note 2)</b>	<b>6 363 000</b>	<b>7 338 000</b>	<b>6 330 262</b>	<b>32 738</b>	<b>1 007 738</b>

## Comparaison avec 2019-2020 (\$)

Poste de dépenses	Budget 2019-2021	Budget à ce jour	Dépenses réelles	Écart (déficit)
300021 - Administration (y compris le déménagement)	2 716 000	2 716 000	2 609 635	106 365
300022 – Élections partielles	820 000	820 000	1 013 326	(193 326)
300437 - Prestation de services	344 000	344 000	382 765	(38 765)
300443 - Financement des partis et des ACE	725 000	725 000	709 106	15 894
<b>Total (Note 2)</b>	<b>4 605 000</b>	<b>4 605 000</b>	<b>4714833</b>	<b>(109 833)</b>

## 2 Activités, élections partielles

Comptabilisées en 2020-2021 pour les élections ayant eu lieu le 10 mars 2020

Description	Cape Breton Centre	Truro-Bible Hill- Millbrook-Salmon River
Remboursement des dépenses des candidats	61 209 \$	78 803 \$
Subventions liées à la vérification des dépenses des candidats	2 539	3 139
Recrutement de directeurs du scrutin	100 520	122 930
<b>Coût total de l'élection partielle</b>	<b>164 268 \$</b>	<b>204 872 \$</b>
Nombre d'électeurs inscrits sur la liste (non vérifié)	12 484	15 819
Coût total par électeur	13,16 \$	12,95 \$
Coût d'exploitation par électeur	8,05 \$	7,77 \$

## 3 Les rapports annuels sur les partis enregistrés, y compris le renouvellement de l'enregistrement, les états financiers vérifiés, les rapports financiers d'ENE, y compris le rapport des contributions, doivent être présentés au plus tard le 30 avril 2021.

Nom du parti	Date de dépôt
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse	30 avril
Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse	30 avril
Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse	24 avril
Parti vert de la Nouvelle-Écosse*	4 mai
Parti Atlantica de la Nouvelle-Écosse*	26 mai

\* Date limite reportée au 26 mai 2021



**4 Résumé des états financiers - Partis enregistrés**  
 Résumé des états financiers vérifiés pour l'année civile 2020 :

	Parti Atlantica	Parti vert	Parti libéral	NPD	Parti progressiste-conservateur
<b>Revenu</b>					
Contributions	7 916	119 49	874 834	346 885	479 849
Financement public d'ENE	2 382	19 545	278 202	120 070	251 801
Transferts	-	-	(465 026)	(266 372)	(116 583)
Autre	1 117	-	170 668	286 817	191 629
	<b>11 415</b>	<b>31 494</b>	<b>858 678</b>	<b>487 400</b>	<b>806 696</b>
<b>Dépenses</b>	4 570	22 129	674 370	378 319	718 089
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>6 845</b>	<b>9 365</b>	<b>184 308</b>	<b>109 081</b>	<b>88 607</b>
<b>Actif</b>	4 935	51 078	973 581	644 991	916 160
<b>Passif</b>	7 564	8 352	253 989	149 527	256 185
<b>Avoir net</b>	<b>(2 629)</b>	<b>42 726</b>	<b>719 592</b>	<b>495 464</b>	<b>659 975</b>
	<b>4 935</b>	<b>51 078</b>	<b>973 581</b>	<b>644 991</b>	<b>916 160</b>

## Comparaison avec 2019 :

	Parti Atlantica	Parti vert	Parti libéral	NPD	Parti progressiste-conservateur
<b>Revenu</b>					
Contributions	10 091	10 104	401 964	281 645	295 560
Financement public d'ENE	2 990	19 126	272 618	146 063	245 748
Transferts	121	-	(116 120)	(179 807)	(61 584)
Autre	1 173	1 819	221 745	153 970	134 740
	<b>14 375</b>	<b>31 049</b>	<b>780 207</b>	<b>401 871</b>	<b>614 464</b>
<b>Dépenses</b>	11 912	17 856	699 445	546 507	495 348
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>2 463</b>	<b>13 193</b>	<b>80 762</b>	<b>(144 636)</b>	<b>119 116</b>
<b>Actif</b>	1 353	41 618	1 045 934	585 074	827 686
<b>Passif</b>	10 807	8 257	510 650	198 691	256 318
<b>Avoir net</b>	<b>(9 454)</b>	<b>33 361</b>	<b>535 284</b>	<b>386 383</b>	<b>571 368</b>
	<b>1 353</b>	<b>41 618</b>	<b>1 045 934</b>	<b>585 074</b>	<b>827 686</b>

Remarque : D'autres cabinets de comptables agréés ont vérifié ces soldes.



## 5 Financement public annuel

Exercice	Parti vert	Parti libéral	NDP	Parti Atlantica	Parti progressiste-conservateur	Total
2011-2012*	14 771,99	171 941,28	285 990,35		155 144,20	627 847,82
2012-2013*	15 155,90	176 409,73	293 422,74		159 176,13	644 164,50
2013-2014*	15 428,70	239 083,06	298 704,34		168 337,47	721 553,57
2014-2015*	5 722,42	308 361,66	181 050,88		177 531,14	672 666,10
2015-2016*	5 757,70	310 262,78	182 167,10		178 625,66	676 813,24
2016-2017*	5 828,26	314 065,02	184 399,54		180 814,70	685 107,52
2017-2018*	16 525,64	318 057,38	186 743,60	2 281,51	230 507,13	754 115,26
2018-2019*	18 927,02	269 411,18	146 794,60	2 776,04	243 845,16	681 754,00
2019-2020	19 227,46	273 687,56	147 458,88	2 820,10	247 715,72	690 909,71
2020-2021	19 650,28	279 706,14	150 701,62	2 882,12	252 163,16	705 103,32

\* Non vérifié

## 6 Crédits d'impôt par année 2009-2021\*

Exercice	Crédit d'impôt pour contributions politiques (impôt sur le revenu des particuliers)
2009-2010 (non vérifié)	1 066 700\$
2010-2011 (non vérifié)	636 800\$
2011-2012 (non vérifié)	695 700\$
2012-2013 (non vérifié)	995 300\$
2013-2014 (non vérifié)	1 501 900\$
2014-2015 (non vérifié)	736 100\$
2015-2016 (non vérifié)	764 800\$
2016-2017 (non vérifié)	841 900\$
2017-2018 (non vérifié)	1 131 600\$
2018-2019 (non vérifié)	891 109\$
2019-2020 (non vérifié)	807 881\$
Estimations pour 2020-2021	1 034 000\$

\*Source : Ministère des Finances et Conseil du Trésor de la Nouvelle-Écosse

## Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

### 1 Méthode de comptabilité

Élections Nouvelle-Écosse a préparé ces états financiers pour assurer la transparence de ses dépenses, selon les normes comptables pour le secteur public en utilisant la comptabilité de trésorerie pour toutes les dépenses, à l'exception de la paie, qui est inscrite comme charge à payer. Les états financiers peuvent ne convenir à aucune autre fin.

### 2 Dépenses par catégorie

Élections Nouvelle-Écosse exerce son jugement pour déterminer les activités devant être regroupées en catégories. La direction établit les catégories à partir des principaux groupes d'activités entreprises, c'est-à-dire l'administration, les élections partielles, la prestation de services et le financement des partis et des ACE. Chaque catégorie est décrite ci-dessous :

**Administration** : Cette catégorie comprend les frais d'administration d'Élections Nouvelle-Écosse.

**Élections partielles** : Cette catégorie comprend les coûts d'administration des élections partielles en Nouvelle-Écosse.

**Prestation de services** : Cette catégorie comprend les coûts de réalisation des projets et des améliorations pour les élections à venir.

**Financement des partis et des ACE** : Cette catégorie comprend le financement annuel que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorde directement aux partis.

<b>Administration (Incluant la COVID-19)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Divers	-	31 460
Salaires et avantages sociaux	1 924 738	1 811 765
Déplacements	3 398	28 120
Services professionnels et spéciaux	24 686	37 176
Fournitures et services	74 917	83 389
Autre	555 106	618 237
Dépenses imputables à d'autres ministères	-	(511)
<b>Total</b>	<b>2 582 845</b>	<b>2 609 635</b>

<b>Élections partielles</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Salaires et avantages sociaux	103	526 359
Déplacements	-	-
Dépenses des candidats	148 573	269 496
Services professionnels et spéciaux	16 247	83 570
Occupation	-	46 896
Autre	3 348	87 005
<b>Total</b>	<b>168 271</b>	<b>1 013 326</b>

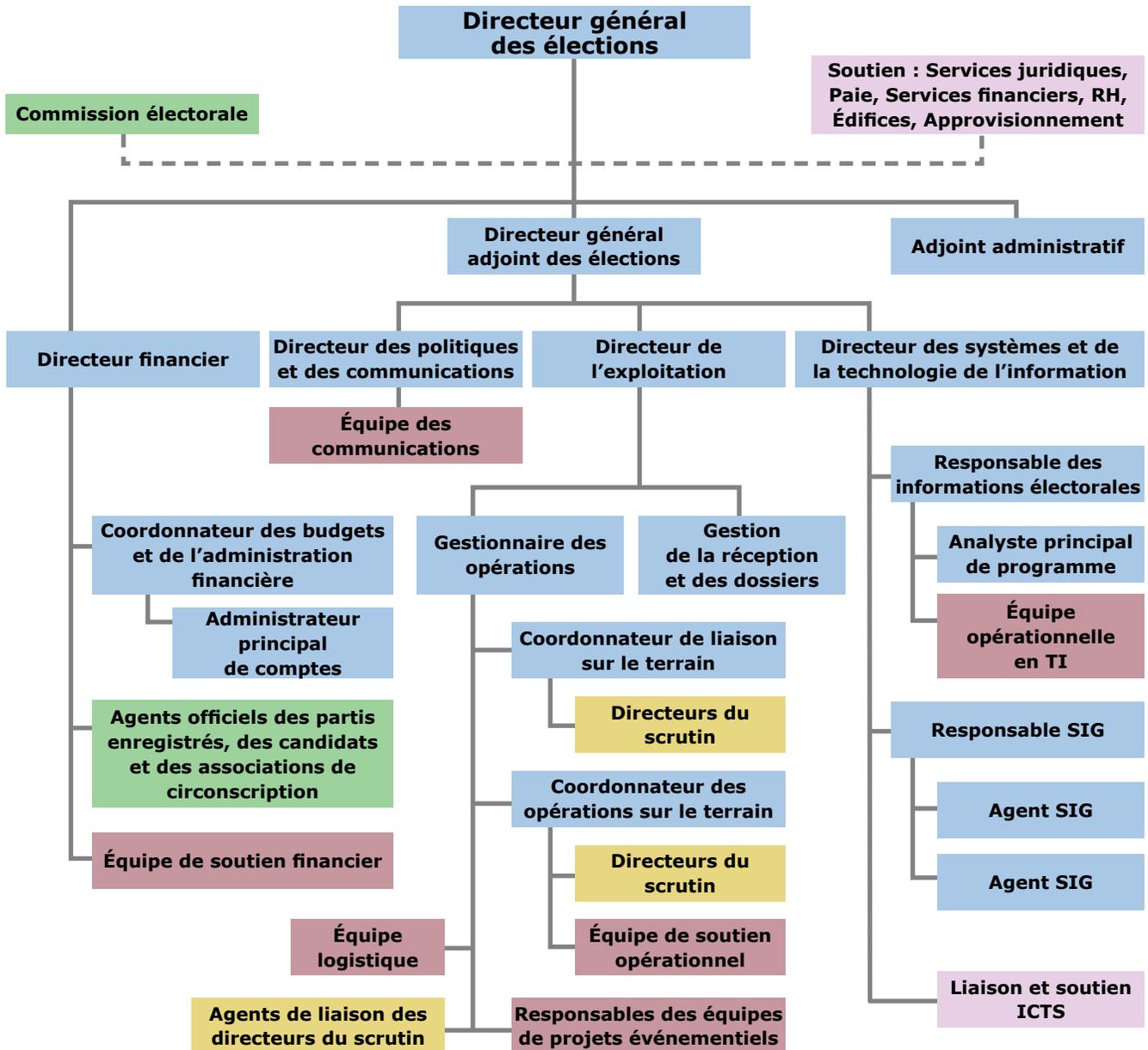
<b>Prestation de services (Incluant la COVID-19)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Salaires et avantages sociaux	563 630	63 168
Matériel informatique	1 291 247	156 857
Services professionnels et spéciaux	153 565	68 779
Autre	846 893	93 961
<b>Total</b>	<b>2 855 335</b>	<b>382 765</b>

<b>Financement des partis et des ACE</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Services professionnels	714 881	690 910
Autre	8 930	18 196
<b>Total</b>	<b>723 811</b>	<b>709 106</b>

### **3 COVID-19**

La pandémie de COVID-19 qui a été déclarée en mars 2020 a eu des conséquences importantes sur toutes les entités en raison des restrictions imposées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales en matière de déplacements et d'activités et pour les quarantaines. On ne connaît pas pour l'instant l'étendue des conséquences de la pandémie sur les activités d'Élections Nouvelle-Écosse, car cela dépendra de l'évolution de la situation qui reste très incertaine et qui ne peut pas être prévue avec confiance. Ces incertitudes découlent de l'impossibilité de prédire la propagation de la maladie et la durée de l'épidémie, y compris la durée des restrictions liées aux déplacements, des fermetures ou des interruptions des activités ainsi que des mesures de quarantaine et d'isolement en vigueur ou pouvant être imposées par le Canada et d'autres pays pour lutter contre le virus.

# Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse



Employé à temps plein
Équipe événementielle
Directeurs du scrutin
Politique
Soutien du gouvernement